



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL ET MINIER DE LA VALLEE DE L'ORBIEL

9 DECEMBRE 2022

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La commission de suivi de site de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel s'est réunie à la préfecture, sous la présidence de Madame Lucie ROESCH secrétaire générale, le vendredi 9 décembre 2022 à 14 heures 30.

Participaient à cette réunion :

En qualité de membres :

-collège « administrations de l'Etat »

-M. Yannis ACCABAT, adjoint au chef de l'unité interdépartementale Aude- PO de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie

-Mme Dominique MESTRE-PUJOL responsable du pôle santé publique et environnementale à la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé de l'Aude représentant le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

-M.Thierry SABATHIER, chef du service risques et sécurité routière représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude

-collège « élus des collectivités territoriales concernées »

- M. Alain COSTE conseiller régional

- M. Christian RAYNAUD conseiller départemental

-M.Jean -François JUSTE, représentant le président de la communauté d'agglomération Carcassonne agglo et maire de Conques sur Orbiel

-M. Luciano STELLA, vice-président de la communauté de communes Montagne Noire et maire de Villardonnel

-M. Stéphane BARTHAS, maire de Salsigne

-M. Guy CALY maire de Villanière

-M. Gilles DELAUR, maire de Limousis

-M. Max BRAIL, maire de Lastours

-M. Jean-Michel JEAN, maire de Sallèles Cabardès

-M. Paul MALRIC, adjoint au maire de Villalier

- M. Raphaël PIEDRA conseiller municipal représentant le maire de Trèbes
- Mme Dorothée PECHAIRE, maire de Bouilhonnac

-collège « riverains de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel ou associations de protection de l'environnement intéressées »

- M. François ESPUCHE , président de l'association Gratte papiers
- M. Jean-Louis TESSIE, président de l'association Terres d'Orbiel
- M. Jean-Claude CAPERA, président de l'association patrimoines vallées des cabardès
- M. Mickaël FRANCOIS, président de l'association des parents d'élèves de la vallée de l'Orbiel
- M. Claude RUIZ, président du syndicat d'arrosage de Vic
- M. Philippe MAURI, directeur de la société Aude agrégats

-collège « gestionnaires du site »

- M. Jean -Dominique BARNICHON, chef du DPSM (BRGM/DPSM)
- Mme Florence RIVET, directrice de l'Unité Territoriale Après Mine Sud (BRGM/DPSM-UTAM Sud)
- Mme Aurélie LABASTIE, chef de projet dédiée à l'ancien site industriel et minier (BRGM/DPSM-UTAM Sud)

- Personnalités qualifiées

- Mme Gisèle JOURDA sénatrice
- M. Christophe BARTHES, député
- Docteur Henri MONTESPAN
- M.Philippe BEHRA, professeur des universités
- M. Jacques SERRES, représentant le président de la chambre d'agriculture

Assistaient également à la réunion :

- Mme Sarah AMRI, directrice des risques industriels DREAL Occitanie
- M. Boris DELMAS (BRGM/DPSM-UTAM Sud)
- M. Rémi ALBINET(BRGM/DPSM-UTAM Sud)
- M. Stéphan COLOMBANO, ingénieur expérimenté expert en sites et sols pollués au BRGM
- M. Philippe BARANGER, représentant le directeur de Géoderis
- Mme Sylvie ESPUGNA, chef du bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire-préfecture
- Mme Agnès BROSSARD, bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire-préfecture
- Mme Karine GODET, bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire-préfecture

Excusés :

- Mme Hélène SIMON directrice départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Aude

- Mme Nadia DORIA, maire du Mas Cabardès
- M. Jacques FARGUES, maire des Ilhes Cabardès
- Mme Maryse ARDITI, présidente de l'association ECCLA
- M. David FERNANDEZ, président de la fédération de pêche

Après avoir constaté le quorum, Madame la secrétaire générale ouvre la séance et remercie les participants de s'être rendus disponibles pour cette séance de la Commission de Suivi de Site et prie ces derniers d'excuser Monsieur le préfet retenu par ailleurs.

Elle rappelle qu'à l'ordre du jour de cette séance sont prévus :

- la présentation par la DREAL des orientations prises suite à l'étude Grésillou puis une présentation par le Département de Prévention et de Sécurité Minière (DPSM) de la planification détaillée des travaux
- le bilan du suivi environnemental du site établi par le DPSM
- le bilan des travaux en cours/finalisés sur la station et autres sites depuis la dernière CSS dressé par le DPSM.
- un point sur l'avancement des phases 1 et 2 des SIS exposé par GEODERIS et la DREAL Occitanie

En préambule, elle informe l'assemblée des résultats de la consultation réalisée cet été pour la désignation des membres du bureau de la commission telle que recomposée à la suite du jugement du tribunal administratif de Montpellier du 8 juin 2021 et de divers autres changements. Le délai de réponse des membres des différents collèges pour désigner leurs représentants explique la tenue tardive de cette CSS. Sont ainsi désignés au sein du bureau:

- pour le collège des administrations de l'État : M. Laurent DENIS chef de l'UID-DREAL Aude-PO
- pour le collège des élus des collectivités territoriales concernées : M. Max BRAIL, maire de Lastours
- pour le collège des riverains de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel ou associations de protection de l'environnement intéressés : M. Jean-Louis TEISSIE (association Terres d'Orbiel)
- pour le collège des gestionnaires : Mme Florence RIVET (directrice BRGM/DPSM-UTAM Sud)

Les associations « Gratte papiers » et « Terres d'Orbiel » souhaitent intervenir avant que ne soient abordés les sujets prévus dans le cadre de cette séance. Elles estiment que la présentation de l'étude ENVISOL effectuée lors de la dernière CSS était incomplète. L'étude a été par la suite diffusée au public. En

revanche, les membres de la CSS n'ont, d'après eux, pas pu échanger sur une version complétée ce qui leur paraît regrettable dès lors que cette étude présente, selon eux, des défauts ou insuffisances et suscite des interrogations.

Le DPSM pourra intervenir pour apporter des précisions à ces observations à l'issue de la présentation du premier point inscrit à l'ordre du jour.

1-PRESENTATION DES ORIENTATIONS PRISES SUITE A L'ETUDE GRESILLOU ET DE LA PLANIFICATION DETAILLEE DES TRAVAUX (présentation Mme AMRI, DREAL et M. DELMAS, DPSM/UTAM Sud)

Présentation sur la base de deux diaporamas disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

Mme la secrétaire générale invite les membres de la commission à s'exprimer sur les sujets qui viennent d'être présentés.

« Terres d'Orbiel » s'interroge sur les annonces qui viennent d'être faites et notamment le calendrier des actions mises en oeuvre. Son représentant indique ne pas comprendre pourquoi de nouvelles études seraient nécessaires. En effet, une étude ICF réalisée sur la période 2006-2008 avait déjà pointé selon lui la gravité de la pollution et la dangerosité du Grésillou, Nartau, Ramèle et autres sites orphelins. La construction de gabions en pied de verse avait alors été proposée comme la solution pour certains sites comme Nartau mais, depuis 15 ans, ce sont des tonnes d'arsenic qui se déverseraient.

Selon lui et le représentant de l'association Gratte papiers, l'étude Envisol telle qu'elle a été restituée ne prend pas en considération 125 jours de l'année et ne quantifie pas les flux lors des événements exceptionnels.

Le représentant de Gratte papiers ajoute que la solution envisagée avec le confinement de la verse de Nartau n'est pas une solution pérenne, la durée de vie de la géomembrane serait limitée. Il estime que ce scénario certes le moins coûteux au départ contraindra à refaire des travaux et à engager de nouvelles dépenses à la fin de la durée de vie de ces installations. Il remarque que le coût de l'évacuation des matériaux n'aurait pas été évalué.

Le professeur des universités siégeant en qualité de personnalité qualifiée au sein de la commission, M. BEHRA, intervient pour rappeler qu'en termes de méthode, l'hypothèse scientifique doit être bien posée et la transparence totalement assurée. Des points précis doivent appeler l'attention: aspect des flux, quantification de l'arsenic particulaire, analyse des eaux souterraines. M. BEHRA ajoute que les crues exceptionnelles doivent également être considérées.

La directrice de l'UTAM Sud rappelle que l'étude ENVISOL est complexe. Elle explique ensuite que la quantification du flux dissous et particulaire d'arsenic des zones sources vers le Grésillou et Orbiel, bien que basée sur de nombreuses hypothèses fortes et simplificatrices, clairement identifiées dans le rapport

d'étude Envisol, s'appuie tout de même sur des chroniques de suivi de plus de 10 années.

Les 125 jours « manquants » correspondent, comme il est clairement indiqué dans l'étude Envisol, à la situation de l'année où le Grésillou est sec, et plus ponctuellement à une situation qualifiée d'évènement exceptionnel. Bien que l'estimation des flux présente des incertitudes, elle se base sur des données existantes et permet de donner des ordres de grandeur et de distinguer clairement les sources de pollution et leurs contributions respectives à l'impact sur l'environnement.

Le DPSM souligne la pertinence de la remarque sur la prise en compte des évènements exceptionnels mais se doit de préciser que les données disponibles (suivi environnemental et Envisol) n'ont pas permis de quantifier le flux particulaire généré par un évènement exceptionnel. En revanche, une appréciation qualitative a pu être proposée. Sans mesures, il s'est avéré trop hasardeux d'intégrer de manière aléatoire le flux généré par un évènement exceptionnel dans la hiérarchisation des sources. Et cela d'autant plus qu'il n'est pas possible de distinguer la part du flux particulaire provenant de sédiments en place dans le Grésillou de celle provenant des sources dites primaires identifiées par Envisol.

Cette voie de transfert a toutefois bien été considérée et des mesures de gestion proposées : renforcement de protection en pied de versé, faisabilité de mise en place de seuils sur le Grésillou sont bien ressorties de l'analyse relative au bilan coûts-avantages.

En outre, du fait de l'incertitude résiduelle sur la quantification des évènements exceptionnels, et dans un objectif de suivi de l'efficacité des actions mises en œuvre pour limiter les flux particuliers notamment, un renforcement des mesures (préleveurs automatiques, station de mesure du flux particulaire, ajout de points de suivi des eaux de surface) a été mis en œuvre à l'issue de l'étude Envisol.

Mme AMRI complète ces propos en indiquant qu'il y a de vrais enjeux dans la connaissance du terrain d'où les études planifiées annoncées. Leur objectif est de permettre de dimensionner les travaux. Les études complémentaires correspondent à la méthodologie appliquée sur notre territoire à la gestion des sites et sols pollués.

Mme AMRI ajoute que les actions sont ciblées prioritairement sur les sites où la pollution est la plus importante, d'où les travaux envisagés pour la diminution du flux sur Ramèle (rapport de 1 à 10 entre Nartau et Ramèle).

2-BILAN DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU SITE (présentation M. Albinet, DPSM/UTAM Sud)

Présentation par le DPSM sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

A l'issue de cette présentation, M. BEHRA demande comment est réalisée la filtration des échantillons pour l'analyse de l'arsenic dissous. Le DPSM répond que ces informations techniques figurent dans les rapports annuels mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude. En complément du compte-rendu de la séance le DPSM précise que la filtration est opérée sur site à 0,45 µm comme préconisé par l'état de l'art et les normes d'échantillonnage des eaux.

M. BEHRA demande également s'il ne serait pas possible d'intégrer l'impact des derniers travaux sur Montredon sur les écoulements souterrains dans les bilans du suivi environnemental établis par le DPSM. La directrice de l'UTAM Sud rebondit sur ce point, en soulignant qu'un diagnostic complémentaire de la Combe du Saut annoncé dans le diaporama qui suivra, sera lancé en 2023. Il permettra de mieux cerner le schéma conceptuel des écoulements superficiels et souterrains sur le site.

La directrice de l'UTAM Sud propose que les données de chacun (scientifiques, BRGM) soient échangées, mutualisées. Le professeur des universités se dit très favorable à cette proposition.

3-BILAN DES TRAVAUX EN COURS/FINALISES SUR LA STATION ET AUTRES SITES DEPUIS LA DERNIERE CSS (présentation Mme Labastie, DPSM/UTAM Sud)

Présentation par le DPSM sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

Face aux doutes exprimés par l'association Terres d'Orbiel, la directrice de l'Utam Sud confirme les engagements pris en ce qui concerne l'étanchéité du stockage de Montredon. Le représentant de l'UID DREAL confirme que dans l'hypothèse où la couverture ne serait pas étanche, cela serait perçu au niveau des puits de pompage.

Le président de l'association Gratte papiers dénonce le coût pour les contribuables de la station de pompage de l'Entrebusc qui avait été initialement présentée comme une installation provisoire.

Une discussion s'ensuit sur le rôle des gabions en pied de versé qui ne seraient pas construits pour retenir l'eau mais pour retenir les matériaux qui glisseraient sous l'effet d'un lessivage en période de grosses précipitations (diffusion de résidus et de sédiments). Des interrogations sont également formulées s'agissant de l'enfouissement, dans des galeries de fûts, contenant des polluants. En 1986, l'exploitant avait attesté que 120 fûts avaient été retirés

(attestation produite à l'appui de l'étude Envisol). Les études hydrogéologiques permettront de donner plus d'indications à ce sujet.

En ce qui concerne la clôture envisagée autour de la verse de Nartau et le barrièrage au niveau de la verse de Ramèle, Mme la secrétaire générale précise qu'elle répond à une demande locale qui s'était exprimée par différents canaux. Des personnes pénètrent en effet sur les sites de manière ponctuelle ce qui constitue un vrai danger.

4-POINT SUR L'AVANCEMENT DES PHASES 1 et 2 des SIS (Présentation M. Baranger, GEODERIS)

Présentation par Géoderis et la DREAL sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

M. BERHA regrette qu'il n'y ait pas de référence sur le fond pédogéochimique naturel. Les données seraient donc, selon lui, discutables.

Le représentant de Géoderis explique que les secteurs d'information sur les sols concernent les parties superficielles.

La directrice de l'UTAM Sud ajoute que la question soulevée sur l'évaluation du bruit de fond a fait l'objet de discussions entre chercheurs. En effet, les travaux mentionnés par M. BERHA et ceux du BRGM ont été présentés par les intervenants lors de la première journée technique du RT (Réseau Thématique) TAEMA (Transition écologique des Anciennes Exploitations de Minerais Arséniés) début juin 2022. Ce fut l'occasion d'un premier échange entre représentants de la communauté scientifique sur le sujet. Par ailleurs, la méthodologie mise en œuvre sera entièrement détaillée dans le rapport à paraître concernant l'établissement des SIS.

M. BEHRA fait observer que les discussions au sein du réseau de chercheurs n'ont pas encore permis d'apporter les réponses attendues.

Le représentant de l'association « Patrimoines vallées des Cabardès » demande la communication du fond pédogéochimique d'une zone en particulier.

La directrice de l'UTAM Sud rappelle que les valeurs de ce fond pédogéochimique sur les grands ensembles géologiques, sont accessibles sur le site internet du BRGM et celui des services de l'État dans l'Aude. Le rapport sur l'évaluation du bruit de fond des sols développés sur alluvions sera également prochainement diffusé.

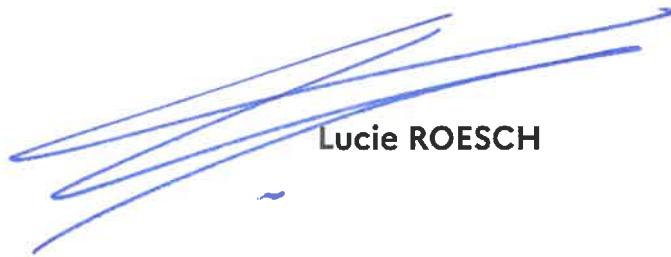
La question qui préoccupe les habitants concernant la dépréciation de la valeur des biens est ensuite évoquée.

Mme la secrétaire générale rappelle que la mise en œuvre des secteurs d'information sur les sols s'effectue en application des textes législatifs qui

Mme la secrétaire générale rappelle que la mise en œuvre des secteurs d'information sur les sols s'effectue en application des textes législatifs qui prévoient l'obligation de prévenir les acquéreurs et locataires. Les SIS permettent d'objectiver la situation des parcelles ce qui est important pour la connaissance du risque et la transparence, mais ne sont pas adossés à des dispositifs d'indemnisation.

En l'absence d'autres interventions, chacun des participants est remercié pour sa contribution.

La secrétaire générale

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a cursive, somewhat abstract shape.

Lucie ROESCH